



**PROJET DE DELIBERATION AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

COMMISSION CULTURELLE  
DU 30 octobre 2020

Séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2020

**Objet : Attribution de subventions de fonctionnement au secteur culturel dans le cadre du plan d'urgence pour la culture face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 722 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 € et Célestins – Théâtre de Lyon pour 100 000 €**

N°1253

(Direction des Affaires Culturelles - Service Création et Diffusion artistique)

<b>VISEURS DAC</b>	<b>DATE et VISA</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Responsable service CEDA  Sophie LACROIX</b>		
<b>Responsable du service Finances  Emmanuelle HUBERT</b>		
<b>Service administratif et juridique  Emmanuelle HUBERT</b>		
<b>Le Directeur Général Adjoint  Xavier FOURNEYRON</b>		

VISA 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>

**Objet : Attribution de subventions de fonctionnement au secteur culturel dans le cadre du plan d'urgence pour la culture face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 722 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 € et Célestins – Théâtre de Lyon pour 100 000 €**

N°1253

Mesdames et Messieurs,

## **1/ UN CONTEXTE DE CRISE**

**La crise sanitaire née de la pandémie Covid-19 a touché le secteur culturel, en France, de manière lourde et durable.**

Pour rappel, en France, l'ensemble du secteur culturel (subventionné et industries culturelles type cinéma et audiovisuel) pèse 97 Milliards d'euros et sa valeur ajoutée (47,5 Mds€ en 2017) équivaut à 2,3% du PIB, soit un poids comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et 1,9 fois plus important que celui de l'industrie automobile.

Si 1,3 million de personnes ont exercé en 2018 une activité, directe ou indirecte, principale ou ponctuelle, dans le secteur culturel ou créatif, la moitié seulement (635 700 personnes selon le Ministère de la Culture) en retirait son revenu principal.

Sur le territoire métropolitain de Lyon, on estime à 20 000 le nombre de salariés travaillant au sein de la filière culturelle et créative. Le recensement INSEE – Ministère de la Culture (recensement 2012 publié en 2017) fait état de 60 870 personnes exerçant une profession culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'arrêt brutal de l'activité en mars a généré des difficultés majeures, accentuées par des conditions de reprise souvent contraintes et soumises à des normes limitant les activités et les capacités d'accueil des publics. L'annonce par le Président de la République, le 14 octobre dernier, du couvre-feu à 21 heures est un nouveau coup dur pour l'ensemble du secteur.

Dès le mois de mars 2020, quelques jours après le début du confinement, le ministère de la Culture était saisi de la question de l'impact économique de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels. Une enquête a été réalisée auprès de 7 800 acteurs de la culture pour évaluer l'étendue des pertes financières et les conséquences du confinement à court et moyen terme sur l'emploi. Le résultat de cette étude a été publié et communiqué largement le 6 juillet 2020, et a fait l'objet de compléments techniques adressés aux secteurs professionnels les semaines suivantes.

Afin d'évaluer l'impact de la crise, une analyse contrefactuelle a été réalisée par le Ministère (son Département des Etudes et Prospective – DEPS), qui compare les pertes évaluées par les acteurs culturels avec l'activité économique attendue sans épisode pandémique. Des hypothèses d'impact spécifiques ont été réalisées pour treize secteurs d'activité, qui tiennent compte des enjeux propres à chacun d'entre eux et de l'évolution de long terme saisie grâce à une analyse annuelle du poids de la culture dans l'économie. Les caractéristiques propres à chaque secteur font en effet varier les hypothèses : les activités reposant sur une économie présentielle (visite de musées et monuments par exemple, fréquentation de concerts ou de salle de cinéma) ou sur une activité numérique (jeux vidéo, vidéo à la demande) ne font pas face aux mêmes enjeux.

En conclusion, les auteurs indiquaient alors que l'impact de la crise du Covid-19 se traduira par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % en 2020 par rapport à 2019 (22,3 milliards d'euros). L'effet sera le plus important sur le secteur du spectacle vivant (-72 %), du patrimoine (-36 %), des arts visuels (-31 %) et de l'architecture (-28 %). Quatre cas sont identifiés selon les secteurs :

- un impact faible voire positif (jeux vidéo et plateformes numériques) ;
- un impact négatif significatif pendant la période de confinement suivi d'un retour à la normale progressif d'ici la fin de l'année 2020 (livre et presse, production et post-production audiovisuelle) ;
- un impact négatif, décalé par rapport au début du confinement mais dont les effets seront durables (architecture, archéologie, édition musicale) sur plusieurs années jusqu'à 2021-2022.
- un impact négatif observé dès le début du confinement avec une reprise de l'activité très lente (spectacle vivant, musée, galeries d'art, restauration du patrimoine) et un impact probable jusqu'à 2021-2022.

Ces prévisions devront bien sûr être réajustées au regard des nouvelles mesures prises depuis le 14 octobre 2020.

## **2/ LYON : SITUATION MARS - JUILLET**

Au lendemain du confinement, la Ville de Lyon s'est attachée à être en contact avec l'ensemble des structures culturelles qu'elle soutient et même au-delà avec des structures privées et indépendantes. Ainsi, un questionnaire a été adressé à 124 structures culturelles lyonnaises ayant pour objet de prendre de leurs nouvelles et d'avoir une photographie de leur situation sur le plan artistique et financier. La Ville a également participé à des comités de suivi spécifiques, organisés en visio-conférence, avec les autres partenaires publics quand les structures sont subventionnées par plusieurs tutelles.

89 structures ont répondu au questionnaire dont des structures qui n'avaient pas été contactées dans un premier temps mais qui ont sollicité une aide de la ville – principalement des structures privées (soit un taux de réponse de 70%) ; 18 comités de suivi ont eu lieu.

Il en est ressorti une grande réactivité des acteurs culturels pour gérer une situation inédite mais aussi une grande inquiétude pour l'avenir et une multitude de situations financières particulières au regard de modèles économiques multiples.

Pour atténuer les effets de la crise sur son territoire, la Ville de Lyon a adopté un ensemble de mesures de soutien en faveur des structures culturelles affectées par la crise, rapidement rappelées ici.

### **1- Subventions annuelles de fonctionnement déjà attribuées par la Ville de Lyon**

En amont des élections municipales du mois de mars 2020, la Ville avait effectué, dès la séance de son Conseil municipal du 27 janvier dernier, l'attribution d'un certain nombre de subventions annuelles de fonctionnement aux structures associatives qui interviennent régulièrement en support de ses différentes politiques publiques.

Au total, plus de 14 M € de subventions avaient ainsi été votées pour le secteur culturel pour l'exercice 2020 dès le 27 janvier dernier dont 776 000 € pour 28 structures sur le FIC-FIMA (ligne de crédit « Création Diffusion artistique) et 13 491 322 € pour 20 structures individualisées.

Le versement effectif de ces subventions en début d'exercice a permis de sécuriser une part importante des structures partenaires de la Ville. Ces versements ont, en effet, été réalisés conformément aux dispositions prévues dans le cadre des conventions et délibérations prises, nonobstant les périodes d'interruption d'activité des structures bénéficiaires et les éventuelles mesures de chômage partiel qu'elles ont pu mettre en œuvre.

### **2- Subventions annuelles de fonctionnement attribuées par décisions du Maire**

Dans le prolongement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à la pandémie de covid-19, plusieurs ordonnances ont été publiées pour mettre en place différents aménagements de nature à favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En particulier, l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 dispose, au I de l'article 1<sup>er</sup>, que le Maire « procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts. »

Afin de poursuivre ses actions d'accompagnement du tissu associatif et de sécuriser les structures avec lesquelles elle est en lien, la Ville a procédé à l'attribution, par décisions du Maire, d'une deuxième série de subventions.

Ont été prioritairement ciblées les structures fortement affectées par la crise sanitaire qui sont régulièrement soutenues par la Ville.

Dans ce cadre :

- 85 subventions ont été attribuées au secteur culturel, pour 536 800 €.
- 14 subventions ont été attribuées aux écoles de musiques pour 55 000 €.
- 4 subventions ont été attribuées à des structures du secteur du Patrimoine, pour 15 000 €.

Ces subventions ont été allouées conformément aux montants prévus au budget primitif 2020 après examen des aides déjà apportées les précédentes années et analyse de leur situation individuelle.

### **3- Suspension des redevances dues par les associations titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public**

La Ville de Lyon met à disposition d'un certain nombre d'associations partenaires des locaux municipaux dans le cadre de conventions d'occupation temporaires en contrepartie du versement de redevances annuelles.

Sur le fondement du 7° de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, plusieurs structures ont fait l'objet de remises en tout ou partie par la Ville de Lyon lorsque « *les conditions de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de [leur] situation financière* ».

Une analyse, au cas par cas, a été effectuée au regard de la situation financière de chaque titulaire d'une telle autorisation ainsi que, plus généralement, de l'impact des mesures de police administrative sur la filière dont elles relèvent.

Dans ce cadre, 4 structures ont été exonérées de loyers sur la période 15 mars-15 juillet pour un montant total de 60 336 € (Théâtre Nouvelle Génération, Théâtre de la Croix-Rousse, GEIQ compagnonnage et GMVL).

### **4- Actions des établissements culturels en régie directe et des théâtres subventionnés de manière importante.**

Enfin, en 2020, la Ville de Lyon a maintenu son budget culturel de service public (salaire des artistes et agents des musées, des bibliothèques, de l'Opéra, de l'ONL, des Célestins, etc.), évitant ainsi aux salariés du secteur culturel de sombrer dans la précarité.

Les établissements culturels tels que la Bibliothèque municipale, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ou encore le Théâtre des Célestins ont également solidairement honoré les contrats de cessions des compagnies bien que les spectacles aient été annulés, ou aient eu lieu partiellement. Le montant direct de ces prises en charge est d'environ 1,3 M€ pour une vingtaine de compagnies.

### **3/ FONDS URGENCE - JUILLET**

Au vu de l'urgence de la situation, et conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, le nouvel exécutif a mis en œuvre parmi les premières mesures de son mandat la création d'un fonds de soutien de 4 millions d'euros au secteur culturel, création votée lors du Conseil Municipal du 30 juillet dernier. Ces crédits ont été inscrits en Décision modificative lors du même Conseil.

L'application de cette décision, qui intervient un mois seulement après la prise de fonction du nouvel exécutif, a pour logique d'être déployée rapidement afin de permettre aux acteurs culturels du territoire lyonnais de faire face à cette situation inédite. Il est ainsi acté la mise en ligne dès le 30 juillet d'un dossier à remplir par les personnes morales et physiques, avec un rendu le 10 septembre 2020 au plus tard.

Les conditions d'attribution de l'aide sont volontairement souples, afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre. Est éligible tout acteur de la culture (patrimoine inclus) fragilisé par la crise sanitaire et ce quel que soit son statut. Ainsi, le fonds d'urgence est ouvert aux personnes morales et personnes physiques ; aux personnes publiques et privées. Il est destiné à assurer une poursuite d'activité, à maintenir l'emploi artistique et culturel, voire la pérennité des structures.

En complément, on peut noter que plusieurs autres sources de financement ont permis le soutien à des associations ou des projets artistiques et culturels dans les différents quartiers de Lyon, particulièrement cet été : qu'il s'agisse d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt lancés par l'Etat (46 k€ versés au titre des « Quartiers d'été » par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ou 50 k€ suite à l'AMI « Prendre l'air (du temps) » par la DRAC ou par la Métropole (appel à projet « Hors les murs »).

S'y ajoutent les projets financés dans la programmation Tout le Monde Dehors et le versement des subventions 2020 aux associations dans le cadre du volet culturel de la politique de la Ville. Les aides apportées dans le cadre de la programmation 2020 du volet culturel de la politique de la Ville s'élèvent, à cette date, à 424 000 € hors aides de l'Etat.

Enfin, lors du Conseil municipal du 30 juillet, une aide exceptionnelle de 10 000€ a été attribuée à l'association Médiatone, co-organisatrice des Etats généraux des indépendants qui se sont tenus à Lyon les 6 et 7 octobre derniers.

### **4/ LES DEMANDES DE SOUTIEN**

**Au 10 septembre, date limite de rendu, la Ville de Lyon a reçu 359 dossiers régulièrement déposés pour un montant total de 8 672 413 € :**

- 225 portés par une structure (personne morale).
- 134 portés par une personne individuelle, relevant d'une profession artistique.

Sur de nombreux dossiers, les services ont effectué un contact direct dans les jours suivants afin d'obtenir les précisions utiles à l'instruction des dossiers : pièce manquante, contradictions dans les éléments remis, informations pour faciliter l'appréciation.

La Ville de Lyon a mis en œuvre une procédure spécifique pour traiter ce fonds d'urgence, relevant cependant d'une méthode déjà éprouvée en interne sur d'autres sujets.

1/ Mobilisation des services de la Direction des Affaires culturelles (service Création artistique, service Patrimoine, et service Mission culturelle) et de la Direction du Contrôle de Gestion, afin d'effectuer une analyse conjointe et en binôme de l'ensemble des dossiers.

Au total, ce sont ainsi 16 agents qui se sont mobilisés sur la période allant du 11 septembre au 14 octobre. En complément, la Direction de l'Événementiel a effectué une analyse des dossiers relevant de son périmètre.

2/ Les services Juridique / Finance de la Direction des Affaires Culturelles ont été mobilisés en soutien et coordination, faisant le lien avec les directions ressources de la Ville de Lyon.

3/ L'ensemble de la procédure a été organisée sous le pilotage du Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Culture et du Patrimoine.

Les demandes de soutien ont été examinées au cas par cas. Plusieurs temps collectif d'études ont été organisés avec les services et le cabinet du Maire de Lyon, sous la responsabilité de l'Adjointe au Maire en charge de la Culture. Attache a également été prise par l'Adjointe avec les 9 maires d'arrondissement et leurs adjoints à la culture. Une présentation de la répartition du fonds a été effectuée en commission Culture - Démocratie Locale - Politique de la Ville - Vie étudiante du 30 octobre 2020.

## **5.1/ LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION** **POUR LES PERSONNES MORALES**

Afin d'attribuer les aides d'urgence proposées ici, les éléments d'appréciation suivants ont été recherchés, de manière complémentaire mais non cumulative.

Ces conditions ont permis d'une part d'exclure du dispositif des structures jugées non éligibles, et d'autre part, d'établir des cotations quant au montant de l'aide, en rapport avec le disponible total du fonds d'urgence.

Les éléments suivants (non cumulatifs) ont été pris en compte pour apprécier la situation :

1/ Priorité à la question économique, afin d'aider une structure en danger économique, du fait de la crise du Covid. Le projet artistique n'est pas le critère d'analyse. Cependant, la structure doit montrer que le fonds aide une activité artistique et l'emploi culturel.

2/ Ce fonds n'a pas vocation à soutenir les structures en situation de déficit structurel antérieur à la crise du Covid 19. Ce fonds vient en soutien exclusif des difficultés liées à l'impact de la crise sanitaire sur leur économie.

Le cas échéant, seule la part de déficit liée strictement à la période Covid a été prise en compte.

3/ Au vu du nombre des dossiers reçus et du montant total disponible, au vu des montants d'aides demandés et de la nécessité d'équilibrer les attributions, il a également été pris en compte la capacité de la structure de disposer de fonds propres importants, de perspectives de reprise forte, d'autres aides publiques et privées.

Dans une logique de solidarité pour le secteur culturel, la Ville de Lyon n'a pas exclu du dispositif ce type de structures, qui sont exemplaires dans leur bonne gestion, mais a modéré l'aide attribuée afin que celles-ci soit prioritairement attribuées aux structures en grande difficulté.

Les éléments suivants (non cumulatifs) étaient éliminatifs :

1/ Pas de montant demandé dans le dossier d'aide, ni au 10 septembre ni au cours des relances effectuées par courrier électronique pendant quinze jours ;

2/ Activité ni culturelle ni artistique ;

3/ Dossier trop incomplet sur des pièces majeures permettant l'instruction administrative et financière, ni au 10 septembre ni au cours des relances effectuées par courrier électronique pendant quinze jours ;

4/ Siège social de la structure non situé à Lyon même ;

5/ Pas d'impact COVID sur l'activité et ni le budget (déficit structurel depuis plusieurs années sans lien direct avec la pandémie de 2020).

**En conclusion, il faut ajouter que de manière générale, l'attribution de ces aides d'urgence à des structures doit permettre un effet domino, ou effet levier, très positif et recherché :**

1/ Attribuer une aide financière à une structure culturelle permettra qu'elle puisse directement honorer des contrats artistiques et ainsi rétribuer directement l'emploi artistique et culturel.

2/ Sur le plan politique et institutionnel, l'aide de la Ville de Lyon est importante pour la structure mais doit aussi permettre à d'autres partenaires publics de se mobiliser, sur 2020 et 2021 : l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, CNM, CNC, ..), le Conseil Régional et la Métropole de Lyon.

## **5.2/ LES CRITERES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

Seules les personnes suivantes ont été considérées comme éligibles :

- 1/ résidence principale à Lyon même ;
- 2/ capacité à justifier de son statut d'artiste à titre d'activité principale ;
- 3/ capacité à expliciter les difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

Le secteur d'activités et le statut de ces artistes ont conduit à proposer des soutiens équitables et cohérents pour chacun des profils.

Ainsi, il est proposé de soutenir (sauf pour les demandes d'un montant inférieur) :

- tous les plasticien-nes éligibles à un montant plafond de 5 000 €
- tous les auteur-trices éligibles à un montant plafond de 5 000 €
- tous les intermittent-es éligibles à un montant plafond de 3 000 €.

## **6/ PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS** **CONCLUSIONS SUR DOSSIERS** **STATISTIQUES - TABLEAUX**

**En synthèse, un élément majeur est à souligner ici.**

A la fin de cette instruction longue et dense des dossiers et des nombreux échanges entre les services de la Ville et les structures et personnes concernées, il est finalement impossible d'établir une tendance ferme, ou d'indiquer qu'un secteur culturel est plus en crise qu'un autre (par exemple la musique ou le théâtre, etc).

En réalité, chaque cas est unique et nécessite une analyse fine. Deux structures à l'activité comparable peuvent avoir des situations différentes suite à cette crise sanitaire selon les contrats et projets qui étaient en cours, les relations avec les tiers, les soutiens d'autres partenaires privés et publics, la manière dont le public revient autour du projet, etc.

Cette tendance constatée à Lyon est également indiquée dans d'autres constatations faites par des collectivités territoriales qui mènent une politique de soutien à la culture et par l'Etat.

1/ En conclusion, il est proposé de mettre en œuvre le fonds d'urgence permettant d'attribuer :

- **2 432 500 euros, à 180 structures.**

- **290 147 euros, à 97 personnes physiques.**

- **Auxquels s'ajoutent par décision modificative un soutien au Théâtre des Célestins (100 000 euros) et à l'ONL-Auditorium de Lyon (100 000 euros), soit un total cumulé de 2 922 647 euros.**

Pour parfaite information, les dossiers non retenus concernent :

- **42 structures.**

- 37 personnes physiques.

Dans 70% des cas, la cause de l'inéligibilité est en raison d'une adresse hors Lyon.

Quelques éléments sont à souligner au regard de ces attributions, en complément de la répartition par esthétique qui apparaît dans les tableaux ci-dessous.

Sur **180 structures**, le montant d'aide moyen attribué est de **13 514 euros**. Afin de s'ajuster aux besoins des structures, les aides proposées vont de 1 000 euros pour la plus modeste à 120 000 euros pour la plus importante. 18 structures éligibles avaient fait une demande supérieure à 100 000 euros. Pour ces structures, le montant d'aide moyen attribué est de 66 944 euros.

Des conventions dont le modèle est présenté ci-après formalisent les conditions de versement de ces subventions exceptionnelles pour toutes les personnes morales recevant plus de 23 000 euros de subvention de la Ville de Lyon sur l'année 2020.

Pour les 97 artistes, le montant d'aide moyen attribué est de 2 991 euros avec des soutiens allant de 500 à 5 000 euros.

2/ En complément à ces attributions, il est proposé de bloquer 500 000 euros fléchés sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

- **50 000 € d'adhésion de la Ville au GIP Café culture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 contribuant à soutenir l'emploi dans le secteur des musiques actuelles ;**
- **300 000 € pour les auteur-trices, éditeurs-trices, dessinateurs-trices,... ;**
- **150 000 € pour les plasticien-nes.**

Des délibérations spécifiques sont en cours d'instruction à cet effet.



3/ Toujours en complément, deux autres mesures sont également proposées sur 2020, pour :

- le Transbordeur.

Une délibération spécifique est présentée à cet effet lors du même Conseil Municipal

- la Halle Tony Garnier.

Une exonération de la part fixe du loyer est proposée du 15 mars au 31 décembre 2020, soit un montant de 68 083,33 €. Elle sera prise par décision du Maire.

4/ Enfin, pour l'année 2021 qui s'annonce très douloureuse pour le secteur culturel, compte-tenu de contraintes fortes qui continuent de peser sur la saison 2020-21, avec notamment les restrictions prolongées de jauge et le couvre-feu institué au 17 octobre dernier, **il est proposé de conserver le solde de 577 353 euros du fonds d'urgence voté le 30 juillet dernier, pour soutenir dans le premier semestre 2021 les structures dont la santé financière serait durement éprouvée.**

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1-Des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour un montant global de 2 722 647 € sont allouées à 277 structures et personnes physiques et réparties conformément aux tableaux ci-dessous.

- Des subventions de fonctionnement pour 180 personnes morales un montant global de 2 432 500 € sont allouées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Nom de la structure	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
<b>Action culturelle</b> <b>17 structures</b> <b>115 000 €</b>	MJC Monplaisir	12 000 €	5 000 €	8ème
	MJC Vieux lyon	7 000 €	5 000 €	5ème
	Maison Pour Tous Salle des Rancy	7 500 €	5 000 €	3ème
	Académie de ballet Nini Theilade	79 500 €	30 000 €	1er
	Ecole lyonnaise des Cuivres	17 432 €	4 000 €	4ème
	Léthé Musicale	20 000 €	10 000 €	9ème
	Tout Va Bien	8 000 €	3 000 €	3ème
	Ecole de Musique du 7e	6 500 €	6 000 €	7ème
	Plateforme de la jeune création franco-allemande	5 000 €	3 000 €	3ème
	Arts en scène	5 000 €	3 000 €	7ème
	Ecole de Musique de St Rambert	4 000 €	4 000 €	9ème
	La Gourguillonaise	20 000 €	10 000 €	7ème
	U.Gomina	15 000 €	5 000 €	1er
	Théâtre de Gerland	15 000 €	6 000 €	7ème
	Acting studio friends	10 000 €	4 000 €	5ème
	Le lien théâtre	4 000 €	2 000 €	9ème
	<b>Association Mille et une langues</b>	<b>23 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>1er</b>
<b>Arts visuels</b>	La Taverne Gutenberg	104 205 €	40 000 €	7ème
	Troi3	34 128 €	15 000 €	1er

<b>16 structures 136 000 €</b>	Galerie Françoise Besson	30 000 €	15 000 €	1er
	Oktocom	20 000 €	5 000 €	4ème
	Wiiskillerkrew	20 000 €	8 000 €	9ème
	Le Réverbère	12 000 €	12 000 €	1er
	AADN	10 000 €	6 000 €	3ème
	Marcel Arty Design (Manifesta)	10 000 €	6 000 €	1er
	Crossed lab	8 000 €	5 000 €	3ème
	Tatiss	6 000 €	3 000 €	2ème
	Bitume	10 000 €	8 000 €	7ème
	Groupe 45	30 000 €	5 000 €	6ème
	Superposition	14 378 €	2 000 €	3ème
	La sauce singulière	8 400 €	2 000 €	7ème
	Studio Ganek	6 500 €	2 000 €	3ème
	Interior and the collectors	6 380 €	2 000 €	5ème
<b>Cinéma 16 structures 377 000 €</b>	Acte Public Cie	20 000 €	2 000 €	1er
	Cinémas Lumière	200 000 €	90 000 €	8ème
	Institut Lumière - Festival Lumière	200 000 €	100 000 €	8ème
	Plein champ (Comoedia)	150 000 €	90 000 €	7ème
	La Koloc Production	51 270 €	5 000 €	8ème
	PlusdeProd DUNO Films	55 110 €	10 000 €	4ème
	IMPEESA Production	45 000 €	8 000 €	1er
	Aquarium Ciné Café	45 000 €	30 000 €	4ème
	YMS Production Kaboch'arts vidéo	30 000 €	8 000 €	2ème
	Block 8	30 000 €	10 000 €	8ème
	Nuées d'images	15 000 €	5 000 €	7ème
	Ecrans mixtes	10 000 €	6 000 €	7ème
	D'boites production	4 000 €	3 000 €	4ème
	Traboule AV	2 600 €	2 000 €	1er
	Archipel - Médiateur culturel	5 500 €	5 000 €	4ème
	Tillandsia	3 000 €	3 000 €	7ème
<b>Danse et cirque 15 structures 253 000 €</b>	Les nouvelles substances	150 000 €	80 000 €	1er
	Qui fait ça Kiffer ça (Cie Pockemon)	43 351 €	15 000 €	1er
	Tango de Soie	32 000 €	20 000 €	1er
	Compagnie Ruée des arts	20 000 €	6 000 €	7ème
	Compagnie Entrelas Konzept	17 670 €	4 000 €	3ème
	Maison de la danse	86 332 €	86 000 €	8ème
	Compagnie Hallet Eghayan	15 000 €	6 000 €	9ème
	Compagnie Propos	15 000 €	8 000 €	8ème
	Compagnie Stylistik	10 000 €	6 000 €	4ème
	Compagnie Chatha	6 000 €	6 000 €	8ème
	Compagnie Aniki vovo	3 574 €	2 000 €	1er
	Association LALYRE	3 000 €	2 000 €	1er

	Désoblique	10 000 €	10 000 €	7ème
	Compagnie MF	9 500 €	1 000 €	7ème
	Compagnie Volca	5 000 €	1 000 €	1er
<b>Evènementiel</b>  <b>8 structures</b> <b>98 500 €</b>	Louxor spectacles	35 000 €	25 000 €	9ème
	Collectif Karäfon	3 000 €	3 000 €	3ème
	L'ornithorynque	3 720 €	3 500 €	1er
	Blue source	40 000 €	8 000 €	1er
	Food Trucks Gourmet	225 000 €	25 000 €	2ème
	Collectif Croiseur	25 000 €	20 000 €	7ème
	AEM évènement	18 000 €	10 000 €	2ème
	Lab event factory	10 000 €	4 000 €	6ème
<b>Médias</b>  <b>5 structures</b> <b>167 000 €</b>	Hétéroclite	22 000 €	20 000 €	1er
	UNAGI Lyon (Le Petit Bulletin)	200 000 €	100 000 €	1er
	Recreation Agency	75 000 €	12 000 €	7ème
	Radio Métal	50 000 €	10 000 €	7ème
	RTU Radio Nova lyon	45 000 €	25 000 €	7ème
<b>Musiques actuelles</b>  <b>38 structures</b> <b>643 000 €</b>	Arty farty	210 000 €	100 000 €	2ème
	Totaal Rez	80 000 €	50 000 €	9ème
	AFX	120 000 €	100 000 €	4ème
	PBOX	50 000 €	25 000 €	1er
	Jarring effects label	50 000 €	40 000 €	1er
	Sonic Lyon	60 000 €	50 000 €	5ème
	Samedi 14 publishing	30 000 €	20 000 €	1er
	Baam productions	25 000 €	15 000 €	7ème
	Association Ultimae	21 000 €	11 000 €	2ème
	Carton	20 000 €	10 000 €	2ème
	The rocking gones	20 000 €	10 000 €	3ème
	Anatole	15 000 €	8 000 €	1er
	Agend'arts	15 000 €	10 000 €	4ème
	Audio Activistes Associés	10 000 €	5 000 €	1er
	Dur et doux	12 906 €	8 000 €	2ème
	Casa musicale	6 000 €	3 000 €	9ème
	Cie du Facteur Soudain	6 000 €	3 000 €	7ème
	Coin coin productions	8 000 €	6 000 €	3ème
	Honeypie records	5 000 €	3 000 €	9ème
	Hot club de Lyon	6 000 €	5 000 €	1er
	Gone prod	12 000 €	10 000 €	4ème
	Les clés de la lune A thou bout d'chant	12 000 €	10 000 €	1er
	Panthers production	10 000 €	8 000 €	1er
Association L'Autre Côté du Monde	10 000 €	10 000 €	4ème	
Compagnie l'Ame Son	4 000 €	3 000 €	1er	
Producteur Indépendant Musique	3 000 €	3 000 €	2ème	

	Lerockepamort (Kraspek)	20 000 €	20 000 €	1er
	Hard rock café	125 000 €	10 000 €	2ème
	Culture next - Le SUCRE	120 000 €	30 000 €	2ème
	Médiatone	40 000 €	20 000 €	1er
	Ninkasi musiques	35 000 €	10 000 €	7ème
	Cold fame booking	30 000 €	10 000 €	6ème
	Horizon live	25 000 €	5 000 €	7ème
	Phazz	12 630 €	3 000 €	2ème
	SARL Loudbouking	10 000 €	2 000 €	1er
	Label équipe Compagnie Diva...gations	10 000 €	2 000 €	5ème
	Abeille beugle	8 000 €	3 000 €	8ème
	Gones' Entertainment Kulture	3 000 €	2 000 €	7ème
<b>Musiques anciennes et contemporaines</b>  <b>11 structures 44 000 €</b>	Maestro spectacles	15 000 €	4 000 €	6ème
	Spirito	15 000 €	5 000 €	1er
	Les amis du Quatuor Debussy	13 187 €	7 000 €	4ème
	Cuivres Diffusion ensemble odyssee	10 000 €	5 000 €	5ème
	Chœur d'oratorio de Lyon	5 000 €	1 000 €	4ème
	Les Nouveaux Caractères	6 000 €	4 000 €	4ème
	Le Concert de l'Hostel Dieu	6 000 €	5 000 €	2ème
	SR9 trio	5 000 €	4 000 €	9ème
	Bakline & Pianos	50 000 €	5 000 €	8ème
	Ensemble Hors Champs	10 000 €	2 000 €	1er
	Les siècles Romantiques	4 000 €	2 000 €	6ème
<b>Patrimoine</b>  <b>8 structures 85 000 €</b>	Les amis du Musée des Beaux-Arts	30 000 €	2 000 €	1er
	Maison des Canuts	40 000 €	25 000 €	4ème
	Musée urbain Tony Garnier	42 500 €	30 000 €	8ème
	Compagnie du Chien Jaune	20 000 €	12 000 €	4ème
	Antiquaille espace Culturel du Christianisme à lyon	10 000 €	5 000 €	5ème
	Soierie vivante	6 000 €	5 000 €	4ème
	Les Tupiniers du Vieux lyon	2 000 €	2 000 €	5ème
	CASC SDIS DU RHONE Musée des sapeurs pompiers	10 000 €	4 000 €	3ème
<b>Théâtre</b>  <b>46 structures 514 000 €</b>	SARL Théâtre Tête d'Or	418 879 €	60 000 €	3ème
	Le Complexe du rire	120 000 €	25 000 €	1er
	L'Association Théâtre de la Croix-Rousse	60 000 €	40 000 €	4ème
	SAS Improvidence	35 000 €	10 000 €	3ème
	Théâtre D'Ouble	20 530 €	2 000 €	1er
	Le voyageur debout	22 500 €	4 000 €	4ème
	Turak théâtre	25 000 €	8 000 €	5ème
	Le Shalala	30 000 €	15 000 €	1er
	SARL Disagn (Théâtre Maison de Guignol)	20 000 €	8 000 €	5ème

Nid de poule diffusion	17 000 €	7 000 €	1er
Compagnie La Résolue	20 000 €	10 000 €	1er
Espace 44	25 000 €	20 000 €	1er
Théâtre des Clochards Célestes	25 000 €	20 000 €	1er
Compagnie Ostinato	16 250 €	8 000 €	1er
Lapin 34	10 000 €	2 000 €	3ème
Les passagers du chariot de Thespis	10 000 €	2 000 €	3ème
La Compagnie M.A.	15 000 €	15 000 €	5ème
Scènes théâtre et cinéma	8 000 €	2 000 €	9ème
La Compagnie des Rêves arrangés	7 330 €	2 000 €	8ème
SAS Au Rikkiki café-théâtre	15 000 €	15 000 €	1er
Association N.D.M. (Le Nombril du Monde)	15 000 €	15 000 €	1er
Théâtre de l'Uchronie Association Mac Guffin	8 000 €	5 000 €	3ème
Association Si tu... (Théâtre de l'Elysée)	17 000 €	17 000 €	7ème
Compagnie du bonhomme	3 785 €	2 000 €	5ème
Association Chiloé	3 690 €	2 000 €	3ème
Cie Belle&Fou	2 000 €	1 000 €	3ème
Art Toupan	2 000 €	2 000 €	9ème
Association Les Amis de l'Espace Gerson	200 000 €	25 000 €	5ème
Lord Productions (Théâtre Lulu sur la colline)	150 000 €	10 000 €	7ème
S.A.S. Théâtre de l'Odéon	210 000 €	120 000 €	2ème
SC Productions (Le Boui Boui)	70 000 €	2 000 €	4ème
L'Ane rouge	12 000 €	2 000 €	5ème
La Colonie Bakakaï	13 100 €	2 000 €	4ème
Press'Citron (Théâtre Sous le caillou)	14 000 €	2 000 €	6ème
Théâtre des Asphodèles	15 000 €	2 000 €	3ème
Association Synapses (Cie du Bistanclac)	10 000 €	2 000 €	2ème
Studio Acte 2	17 000 €	10 000 €	9ème
Sens Interdits	7 000 €	2 000 €	2ème
TDB (Théâtre du Bruit)	7 000 €	5 000 €	8ème
Compagnie Anteprima	5 000 €	2 000 €	3ème
L'Ineffable théâtre	6 000 €	3 000 €	9ème
Compagnie Novecento	5 000 €	2 000 €	5ème
Premier rôle	4 000 €	1 000 €	2ème
La compagnie Tadaaam	3 500 €	1 000 €	8ème
Association Courir A la Catastrophe	2 000 €	1 000 €	1er
D'Boîtes Collectif	1 400 €	1 000 €	3ème
<b>180 structures</b>	<b>4 913 237 €</b>	<b>2 432 500 €</b>	

- Des subventions de fonctionnement pour 97 personnes physiques un montant global de 290 147 € sont allouées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
<b>Arts visuels</b>  <b>40 artistes</b> <b>127 285 €</b>	Claire Defosse	500 €	500 €	5ème
	Aurélié Moreau	1 465 €	1 465 €	1er
	Malo Lacroix	1 500 €	1 500 €	5ème
	Barbara Lerch	600 €	600 €	1er
	Armando Andrade Tudela	8 000 €	5 000 €	3ème
	Ophélie Demurger	900 €	900 €	1er
	Jean Lambert	2 000 €	2 000 €	2ème
	Ahtzie Silis	2 500 €	2 500 €	2ème
	Nicolas Cluzel	1 820 €	1 820 €	1er
	Dorotheé Richard	2 000 €	2 000 €	1er
	Outtara Mory	7 000 €	5 000 €	1er
	Laurent Mulot	3 500 €	3 500 €	2ème
	Mathilde Corbet	2 000 €	2 000 €	7ème
	Raphael Petitprez	1 500 €	1 500 €	1er
	Marion Chauvin	6 000 €	5 000 €	2ème
	Guillaume Perret	8 559 €	5 000 €	2ème
	Caroline Bonardi	5 000 €	5 000 €	4ème
	Sandrine Balleydier (collectif les Multiples)	5 000 €	5 000 €	1er
	Catherine Berg	5 000 €	5 000 €	6ème
	Antoine Moskovtchenko-Studio H13	2 000 €	2 000 €	7ème
	Gilles Di Nallo	2 000 €	2 000 €	7ème
	Marie Chavrier	2 000 €	2 000 €	3ème
	Antoine Vanel /Blindspot	6 400 €	5 000 €	3ème
	Maede Jenab /Maaed studio	3 000 €	3 000 €	5ème
	Françoise Hoffmann	11 000 €	5 000 €	1er
	Emilie Zanon Cassar	1 500 €	1 500 €	7ème
	David Décamp	3 000 €	3 000 €	2ème
	Philippe Morvan	20 000 €	5 000 €	2ème
	Amicie d'Aboville	1 500 €	1 500 €	1er
	Arielle Bozon	4 000 €	4 000 €	4ème
	Lucas Nardone	5 600 €	5 000 €	1er
	Sébastien Ferraro/ PIXBYSEB	4 000 €	4 000 €	1er
	Jean Christophe Ponce/scenorama	15 000 €	5 000 €	7ème
Thierry Vallier	3 000 €	3 000 €	9ème	
Laureen Wojciekowski/ WWANTED	7 152 €	3 000 €	3ème	
Stéphane Maisonnette/ Kashagan	20 000 €	5 000 €	1er	
Blanche Berthellier	1 000 €	1 000 €	7ème	

	Marion Bornaz	5 000 €	5 000 €	3ème
	Donia Jauneaud	2 000 €	2 000 €	1er
	Stephane Charpentier	16 600 €	5 000 €	8ème
<b>Cinéma</b> <b>6 artistes</b> <b>19 900 €</b>	Géraldine boudot	4 000 €	4 000 €	1er
	Briac Durand réalisation	2 000 €	2 000 €	4ème
	Joran Juvin	1 400 €	1 400 €	6ème
	Joris Couronnet	4 500 €	4 500 €	4ème
	Julie Mengelle	5 000 €	5 000 €	5ème
	Francois Message	3 000 €	3 000 €	7ème
<b>Danse et cirque</b> <b>5 artistes</b> <b>15 000 €</b>	Guillaume Arribart	39 139 €	5 000 €	6ème
	Vladimir Rodriguez	2 000 €	2 000 €	4ème
	Jérémy Tran	13 000 €	3 000 €	1er
	Gabrielle Weisbuch	4 365 €	3 000 €	1er
	Mylène Mey	2 000 €	2 000 €	6ème
<b>Livres</b> <b>7 artistes</b> <b>28 462 €</b>	Marie Bobin (Gaillard)	30 000 €	5 000 €	1er
	Florence Dupré la Tour	10 000 €	5 000 €	6ème
	Ben Reiss	1 800 €	1 800 €	3ème
	Julie Colombet	3 162 €	3 162 €	1er
	Gyslain Ngueno	3 500 €	3 500 €	8ème
	Géraldine Kosiak	12 000 €	5 000 €	4ème
	Marie Avril	7 800 €	5 000 €	1er
<b>Musiques actuelles</b> <b>32 artistes</b> <b>82 500 €</b>	Matvei Naidtich	1 000 €	1 000 €	4ème
	Denis Rivet - Anthroïde	4 500 €	3 000 €	1er
	Pierre Calavera	800 €	800 €	1er
	Matthias Ducrot - RIFA	10 000 €	3 000 €	3ème
	Celia Tiab	1 000 €	1 000 €	7ème
	Flore Morfin	3 000 €	3 000 €	4ème
	Zaccharie Dangoïn	1 000 €	1 000 €	7ème
	Olivier Longre	3 973 €	3 000 €	4ème
	Chems Amrouche	4 000 €	3 000 €	4ème
	Rémy Watrigant	2 500 €	2 500 €	7ème
	Benedicte Bonnet	5 000 €	3 000 €	4ème
	Lorette Zitouni (Grain Z)	1 200 €	1 200 €	1er
	Dominique Peter	2 000 €	2 000 €	4ème
	Audric Fumet	3 000 €	3 000 €	9ème
	Philippe Badey	4 000 €	3 000 €	4ème
	Axel Woll	4 000 €	3 000 €	1er
	Stéphane Bedjidian	12 600 €	3 000 €	3ème
	Boris Pokora	6 000 €	3 000 €	1er
	Jason Del campo	8 000 €	3 000 €	3ème
	Frédéric Deschodt	1 000 €	1 000 €	4ème
Frédéric Pellerin - Studio Magneto	10 000 €	3 000 €	4ème	

	Amar Illya	3 000 €	3 000 €	3ème
	Claudine Pauly	5 000 €	3 000 €	3ème
	Lesly Grange	3 000 €	3 000 €	7ème
	Amal Barbosa	3 000 €	3 000 €	5ème
	Simon Girard	5 000 €	3 000 €	1er
	Joël Toussaint	3 000 €	3 000 €	4ème
	Etienne Sevet	5 000 €	3 000 €	6ème
	Clément Dufes	3 000 €	3 000 €	6ème
	Clément Bonelli	25 000 €	3 000 €	2ème
	Ambre Pretceille	25 000 €	3 000 €	5ème
	Melba <b>Bernad</b>	10 000 €	3 000 €	3ème
<b>Musiques anciennes et contemporaines</b>	Anne-Sophie Moret	500 €	500 €	5ème
<b>1 artiste 500 €</b>				
<b>Patrimoine</b>	Françoise Cibert - Lyon visite	9 500 €	3 000 €	9ème
<b>1 conférencière 3 000 €</b>				
<b>Théâtre</b>	Clément Péretjatko	5 000 €	3 000 €	5ème
	Camille Chaslot	3 600 €	3 000 €	4ème
	Lionel Buisson	4 000 €	3 000 €	8ème
	Massimiliano Maccarinelli	2 250 €	3 000 €	1er
	Vincent Boubaker-Trouilleux	1 500 €	1 500 €	5ème
	<b>97 artistes</b>	<b>549 220 €</b>	<b>290 147 €</b>	

2- Une participation exceptionnelle de 100 000 € est allouée à chacun des budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et des Célestins- Théâtre de Lyon.

3- La dépense correspondante, soit **2 922 647 €**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 :

- pour **2 722 647 €** : programme SOUTIENAC - opération Fonds d'urgence Culturel (FONDSURG), ligne de crédit 106847, nature 6745, chapitre 67, fonction 30
- pour 100 000 € aux Célestins-Théâtre de Lyon sur les crédits inscrits au budget 2020, nature 6521, fonction 313
- pour 100 000 € à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, sur les crédits inscrits au budget 2020, nature 6521, fonction 311

4- Le modèle de convention annexée au présent rapport, qui sera établi pour 43 structures est approuvé.

5- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents et les mettre en œuvre.

**Lyon, le  
Le Maire de Lyon**

**Grégory DOUCET**